

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 JANVIER 2022**

Le lundi 10 janvier 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier

Absents excusés ayant donné procurations :

Monsieur Besson Hervé a donné pouvoir à Monsieur Besson Patrick

Était absent : Céline Martinet

Olivier Pelhâte est élu secrétaire.

Délibération 01-2022 : Demande de subvention DETR/DSIL : travaux église rénovation toiture et électricité :

Vote pour : 13 + 1

Madame le Maire rappelle que l'église, bâtiment patrimonial de la commune mérite un entretien pour ne pas se dégrader. Or, aujourd'hui il est constaté des fuites sur le toit qui pourraient endommager les voutes. Une poutre maitresse est pourrie et repose sur la voute la plus haute. Craignant un risque d'effondrement la commune souhaite réparer ce désordre. De même, le système électrique est vétuste. Afin de se prémunir contre tout risque de court-circuit ou autre incident il est important de prévoir une rénovation de l'ensemble. Cette opération vise à maintenir en état ce patrimoine religieux, partie intégrante du paysage du village.

Le projet est constitué de 2 lots : charpente/couverture et électricité :

Madame Le Maire rappelle la délibération 129/2021 du 6 décembre 2021 missionnant le bureau d'études IWI économistes pour accompagner la commune dans la définition du projet de réfection de la toiture et le suivi administratif et technique de la procédure (appel d'offres, suivi de chantier, opération de réception des travaux).

Concernant l'électricité, une visite a été réalisée afin de définir les travaux et leur montant. Il s'agit de déposer l'ancienne armoire électrique et le câblage, d'installer un tableau électrique avec plusieurs disjoncteurs, de remplacer le câble et différents points lumineux.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de réfection de la toiture et de rénovation du réseau électrique de l'église
- sollicite la préfecture de la Savoie pour l'attribution d'une aide la plus élevée possible dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) / dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022
- approuve le plan de financement suivant

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Maîtrise d'œuvre IWI économiste	6 900€	DETR / DSIL 2022	61 788€
Lot charpente	62 125€		
Lot électricité	8 210€	Autofinancement	15 447€
TOTAL	77 235€	TOTAL	77 235€

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- Autorise Madame Le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Délibération 02-2022 : Demande de subvention DETR/DSIL : travaux église rénovation toiture et électricité :

Vote pour : 13 + 1

Annule et remplace la délibération 01/2022

Madame le Maire rappelle que l'église, bâtiment patrimonial de la commune mérite un entretien pour ne pas se dégrader. Or, aujourd'hui il est constaté des fuites sur le toit qui pourraient endommager les voutes. Une poutre maitresse est pourrie et repose sur la voute la plus haute. Craignant un risque d'effondrement la commune souhaite réparer ce désordre. De même, le système électrique est vétuste. Afin de se prémunir contre tout risque de court-circuit ou autre incident il est important de prévoir une rénovation de l'ensemble. Cette opération vise à maintenir en état ce patrimoine religieux, partie intégrante du paysage du village.

Le projet est constitué de 2 lots : charpente/couverture et électricité :

Madame Le Maire rappelle la délibération 129/2021 du 6 décembre 2021 missionnant le bureau d'études IWI économistes pour accompagner la commune dans la définition du projet de réfection de la toiture et le suivi administratif et technique de la procédure (appel d'offres, suivi de chantier, opération de réception des travaux).

Concernant l'électricité, une visite a été réalisée afin de définir les travaux et leur montant. Il s'agit de déposer l'ancienne armoire électrique et le câblage, d'installer un tableau électrique avec plusieurs disjoncteurs, de remplacer le câble et différents points lumineux.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de réfection de la toiture et de rénovation du réseau électrique de l'église
- sollicite la préfecture de la Savoie pour l'attribution d'une aide la plus élevée possible dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) / dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022
- approuve le plan de financement suivant

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Maîtrise d'œuvre IWI économiste	6 900€	DETR / DSIL 2022	63 658.40€
Lot charpente	64 463€		
Lot électricité	8 210€	Autofinancement	15 914.60€
TOTAL	79 573€	TOTAL	79 573€

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- Autorise Madame Le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Délibération 03-2022 : Approbation de la nouvelle carte et tarifs – auberge des entremonts :

Vote pour : 13 + 1

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la DSP, article 10, qui lie la commune et l'ESAT, ces derniers sont tenus de nous informer et faire valider les tarifs appliqués dans l'Auberge des Entremonts.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la nouvelle carte et les tarifs de l'Auberge des Entremonts

Délibération 04-2022 : Approbation de l'avenant financier n°2 de la convention de portage avec l'établissement public foncier local de la Savoie :

Vote pour : 13 + 1

Madame le Maire explique que l'intervention de l'EPFL s'établit dans le cadre d'une convention d'intervention et de portage foncier régularisée le 16 août 2016 dans le cadre de la maîtrise foncière de l'opération n°15-351 « préemption Le Désert » modifiée par avenant n°1 en date du 10 décembre 2020.

Il convient d'approuver l'échéancier financier de cette opération qui prévoit au 5 novembre 2021 et 2022 des annuités sur capital stocké de 18.80% soit 6 599.67€, et au 5 novembre 2023, le solde.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention modifiant l'article 10.4 « Modalités de remboursement et taux de portage ».

Délibération 05-2022 : Régularisation dossier ENER'BAT :**Vote pour : 13 + 1**

Madame le Maire explique au conseil municipal que :

Dans le cadre d'une diminution des charges énergétiques, la commune d'Entremont le Vieux a souhaité un diagnostic énergétique sur le musée de l'ours des cavernes. Celui-ci a été réalisé par le cabinet ENERBAT début 2013 et a donné lieu à une série de préconisations.

Le cabinet ENERBAT a ensuite été missionné pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en performance énergétique et environnementale pour le musée de l'ours des cavernes (MOC) pour un montant de 3 600€ HT (mission AMO/08-13/01 V1.0) qui a évolué dans le temps à la suite de contraintes d'urbanisme et de choix de mutualisation du système de chauffage entre le MOC et les ateliers communaux / bureaux.

L'évolution de la prestation est exposée dans la proposition AMO/08-13/01 V1.1. Cette proposition n'a donné lieu qu'à des discussions orales entre le prestataire et la commune, aucun document n'a été signé.

Le montant de prestation réglé sur la mission AMO/08-13/01 V1.0 s'élève à 1320€HT (facture 268 mandat 333 du 7/05/2014 d'un montant de 864€TTC correspondant à une avance forfaitaire et facture 275 mandat 473 du 25/06/2014 d'un montant de 720€TTC correspondant à une avance sur rédaction du cahier des charges). Ce montant ne correspond pas à des étapes du devis mais correspond bien à une étude réalisée par ENERBAT. La mission a été ensuite abandonnée au profit d'une nouvelle évolution du projet concernant la chaufferie qui s'est appuyé sur cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal atteste que la mission a bien été réalisée pour un montant final et définitif de 1 320€HT soit 1 584€ TTC et qu'il convient de considérer que le marché est achevé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Anne LENFANT

